

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 1^{er} mars 2013 - 19H30

Présents : M. ESTIER Pascal, Mme LONCHAMBON Jacqueline, M. DUGOURD Serge, Mme REINICHE Jacqueline, M. POUILLET Marcel, Melle MAZIER Maryvonne, M. PHILIPPE Didier, M. GREGORIO Francisque, Mme ARRIETA Marie-Claude, M. GIRARD Guillaume, Mme MEGE Isabelle, M. FRANCISCO Alvaro et Mme ROSSIGNOL Nicole.

Absents excusés : Mme ALVES Laurence (procuration à Mme LONCHAMBON), Melle NANAI Fatima (procuration à M. ESTIER), M. RAFALKO Thierry (procuration à M. DUGOURD), M. BEDABOUR Lionel, M. FOURNIER Benoît.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Pratique des Collectivités Territoriales, à l'élection d'une secrétaire prise dans le sein du Conseil Municipal. Mme Jacqueline LONCHAMBON, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Maire rappelle l'ordre du jour de la présente séance :

- Affaires foncières
- Préparation budgétaire
- Travaux – projets
- Rythmes scolaires
- Questions diverses

Droit de préemption urbain :

Concernant la DIA des parcelles AV 339-341-341-344...appartenant aux conjoints CONDAT, le Conseil Municipal souhaite acquérir uniquement la parcelle AV 341 située en bordure de route pour des raisons de visibilité. Le Maire prendra contact avec le futur acquéreur pour connaître les modalités de cession.

Le Conseil Municipal décide de ne pas user de son Droit de Préemption Urbain suite à la déclaration d'intention d'aliéner portant sur les parcelles :

- AV 112 d'une superficie totale de 565 m² comprenant une habitation, appartenant aux Conjointes MASSON, vendue 79 000 € au profit de Mr Marc DULAT-ROUSSEL.

Préparation budgétaire :

Au budget principal, les plus importantes dépenses seront pour la réhabilitation de la salle de Comps, avec un emprunt et en autofinancement achat de matériel de voirie, travaux de voirie, signalétique, travaux sur les bâtiments communaux.

Pour le budget assainissement, l'inscription des études pour le projet global de remise à niveau des systèmes d'assainissement.

En budget annexe, il est prévu l'étude d'un nouveau lotissement

Travaux :

Lotissement du Bourg : Le Cabinet BGN doit fournir une première esquisse du projet.

Projet de rénovation d'un bâtiment à vocation associative et culturelle à Comps : Mission SPS

et contrôle des bâtiments : Après consultation auprès de plusieurs cabinets, la mission SPS est confiée au Cabinet GAYAUD pour une prestation d'un montant total de 1 136,20 € TTC et la mission de contrôle au cabinet SOCOTEC pour un montant de 3 396,64 € TTC.

Signalétique : La numérotation des rues va être poursuivie. Des modèles de plaques émaillées ont été présentés au Conseil Municipal, de nouveaux modèles seront proposés dans les prochains jours.

Réforme des rythmes scolaires :

La réforme des rythmes scolaires est toujours à l'étude afin d'apporter aux élèves les meilleures conditions d'épanouissement, avec l'apport d'activités culturelles, sportives, artistiques, organisées selon le meilleur plan d'organisation et de fonctionnement.

Avis d'enquête publique : Exploitation carrière BESANCON

Le Conseil Municipal a donné un avis favorable au dossier des cogérants de la SNC BESANCON portant sur l'autorisation d'exploiter une carrière de roches granitiques située au lieudit « Riveau Chabanne » sur le territoire de la commune de CHAPDES-BEAUFORT.

Contrat d'assurance des risques statutaires

Le Conseil Municipal charge le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme de souscrire pour son compte le contrat d'assurance statutaire du personnel communal.

Convention avec le Centre de Gestion pour un service de sauvegarde informatique à distance.

Le Conseil Municipal donne son accord pour signer la convention à intervenir entre le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme et la Commune des Ancizes-Comps pour le service de sauvegarde informatique à distance, avec installation et paramétrage, restauration des données en cas de perte et conservation d'archives.

Nombre et répartition des sièges au sein du Conseil Communautaire à l'issue du renouvellement général des Conseils Municipaux de 2014

Le Maire expose le projet de nouvelle répartition des sièges du Conseil Communautaire qui sera en exercice à l'issue du renouvellement général des conseils municipaux de 2014, avec soit une répartition automatique à 24 membres, soit une répartition après accord amiable à 28 membres :

Commune	Population municipale	Répartition automatique	Répartition Après accord amiable
St Georges de Mons	2151	6	6
Les Ancizes-Comps	1761	5	5
Manzat	1230	3	3
Loubeyrat	1171	3	3
Charbonnières les Vieilles	988	3	3
Saint-Angel	393	1	2
Vitrac	331	1	2
Chateauneuf les Bains	292	1	2
Queuille	268	1	2
total		24	28

Le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité pour une répartition après accord amiable à 28 membres au sein du Conseil Communautaire de Manzat-Communauté.

Section de Tournobert

Suite aux soumissions d'achat remises par la SAFER, le Conseil Municipal demande à Monsieur le Sous-Préfet de convoquer les électeurs de la section pour qu'ils se prononcent sur la vente à la SAFER de 19 parcelles de terrain pour une superficie totale de 9ha 81a 15ca, au prix de 3 900 € .

Il demande également d'engager la procédure de consultation par lettre-pétition des électeurs de la section pour se prononcer sur le transfert à titre gratuit à la Commune des 8 parcelles de terrains restantes, soit 4 ha 74a 03ca.

Régime forestier :

Pour une meilleure gestion et mise en valeur de la forêt, le Conseil Municipal donne son accord pour la soumission au régime forestier de l'ONF des parcelles AW 151 et partie de AW 200 appartenant aux Habitants de la Brousse et AK 25 appartenant à la Commune.

Il donne également son accord pour la distraction du régime forestier de la parcelle AB 111 appartenant aux Habitants de Coureix, qui ne permet pas une gestion rationnelle par l'ONF en raison de sa surface et de son profil et de la parcelle AT 337 appartenant aux Habitants de Tournobert en vue de son transfert à la Commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.